

CONCOURS D'ACCÈS A L'IRA DE NANTES SESSION 2020-1

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Sophie GALEY-LERUSTE
Administratrice générale

Le présent rapport a pour objet, au-delà du bilan quantitatif du concours, de faire part des observations et des enseignements des membres du jury, afin de répondre aux interrogations des candidats, passés ou futurs et de leur donner des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation des épreuves.

En préambule, il est important de rappeler que cette session de printemps s'est déroulée dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire liée à l'épidémie mondiale de COVID 19. De fait, la décision du report du calendrier des épreuves a nécessité une adaptation non négligeable des épreuves, à savoir :

- La suppression de l'épreuve écrite de cas pratique d'une durée de 4 heures (seule l'épreuve de QCM a été maintenue)
- La modification de la durée de l'entretien avec le jury : 35 minutes au lieu de 30 minutes.

Les épreuves écrites et orales ont été organisées dans le respect des consignes sanitaires nationales, générant des contraintes nouvelles tant pour le service organisateur, les membres du jury, que les candidats.

Au nom du jury, la présidente tient à remercier les équipes de l'IRA de Nantes, son directeur, M. Jean-Louis Donz, sa secrétaire générale, Mme Muriel Bécavin, et, plus particulièrement, le service concours, Mme Karine Charrier, responsable, et Mme Maria Ouary, pour la qualité de l'organisation et de l'accueil mis en place, pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur constante gentillesse. Malgré des contraintes particulières dues à la crise sanitaire, les mesures de précaution ont été extrêmement bien respectées et les oraux ont ainsi pu se dérouler dans de très bonnes conditions.

La présidente remercie aussi tous les membres du jury pour le sérieux, la disponibilité et la bienveillance dont ils ont fait preuve, et pour l'excellent climat qui a régné tout au long de la session.

1) OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Pour cette session 2020-1, le nombre de postes ouverts est inférieur de 2 postes à celui de la session 2019. Les postes se décomposent ainsi :

- Concours externe : 40
- Concours interne : 31
- 3^{ème} concours : 9

Le nombre d'inscrits a connu une baisse pour les trois concours, sensible pour l'externe et le 3^{ème} concours (cf. 5 - Statistiques générales).

Les candidats présents aux épreuves écrites ont été nettement plus nombreux : 1002 présents au total pour les trois concours, soit un taux de présence en hausse de plus de 26 % par rapport à la session 2019.

Pour le concours externe : 59,54% de présents contre 22,58% pour la session 2019.

Pour le concours interne : 61,89% de présents contre 52,72% pour la session 2019.

Pour le 3^{ème} concours : 63,11% de présents contre 28,67% pour la session 2019, le nombre d'inscrits était cependant inférieur.

Les taux de sélectivité (présents écrit/admis) sont de :

- 13 pour le concours externe,
- 13,5 pour le concours interne
- 9,3 pour le 3^{ème} concours.

La barre d'admissibilité a été fixée à 9,83 pour le concours externe, à 6,67 pour le concours interne et à 5,83 pour le 3^{ème} concours, soit un taux d'admissibilité de 20% pour les concours externe et interne et 26% pour le 3^{ème} concours.

104 candidats ont été déclarés admissibles au concours externe, 83 au concours interne et 17 au 3^{ème} concours.

Lors de la réunion d'admission, la totalité des postes a été pourvue pour les concours externe et interne, pour le 3^{ème} concours 7 postes sur 9 l'ont été.

2 listes complémentaires ont été établies (à hauteur de 7 candidats pour le concours externe et 3 pour le concours interne).

Tant pour les listes principales que pour les listes complémentaires, le jury a estimé que la qualité des lauréats était tout à fait satisfaisante.

Sept visioconférences ont été organisées en lien avec les Préfectures pour des candidats de Mayotte, La Réunion, Guadeloupe, Guyane et pour une candidate en Métropole (Toulouse). Ces épreuves se sont déroulées, en présence de la présidente, dans de bonnes conditions.

Plusieurs réunions étaient programmées pour accompagner les membres du jury renouvelés et les nouveaux membres, les former, les professionnaliser, harmoniser leurs modes de travail :

- Une 1^{ère} réunion avec l'ensemble du jury, le 4 février 2020 a eu lieu ;
- Des échanges ont eu lieu par messagerie sécurisée afin d'organiser la réunion d'admissibilité le 16 juin 2020 : la réunion s'est tenue en visioconférence en présence de la présidente de jury, du directeur, de la secrétaire générale et de la responsable du service concours ;
- Une formation de professionnalisation à l'épreuve orale, le 26 juin 2020, à distance ;
- Un débriefing entre les sous-jurys des épreuves orales, à la fin de la 1^{ère} journée des entretiens, le 1^{er} juillet 2020 pour les sous-jurys des concours externe et interne et le 7 juillet 2020 avec le sous-jury du 3^{ème} concours, ainsi que des échanges de vues plus informels tout au long des deux semaines d'épreuves orales.

En outre, la présidente a assisté, en tant qu'observateur, à une quarantaine d'auditions, en tournant dans les 4 sous-jurys, pour s'assurer de l'homogénéité de leur fonctionnement et de leur mode de questionnement et de notation.

2) ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les sujets des épreuves écrites sont communs à tous les IRA, à l'issue d'une procédure conduite par la DGAFP, à laquelle participent les présidents des jurys.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, les épreuves écrites prévues initialement le 16 mars 2020 ont été annulées et seule l'épreuve écrite d'admissibilité de QCM a été conservée et reportée au 11 juin 2020.

Les questions du QCM portent sur les domaines suivants :

- Culture administrative et juridique
- Finances publiques
- Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes
- Culture numérique.

Le barème s'établissait comme suit :

- Bonne réponse :+ 1 point
- Mauvaise réponse :- 1 point
- Absence de réponse :0 point

3) L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

Le contexte épidémique lié à la période a entraîné, en plus du report des épreuves d'admissibilité avec la suppression d'une épreuve, une adaptation de l'épreuve orale portant la durée de l'entretien à 35 minutes au lieu de 30 minutes.

L'entretien vise à évaluer notamment :

- Les qualités personnelles des candidats admissibles, leur potentiel et leur comportement face à des situations concrètes, au regard de ce qui est attendu d'attachés, appelés à servir dans une diversité de métiers, dans les 3 « univers » auxquels prépare l'IRA, l'administration centrale, l'administration territoriale de l'Etat et l'administration scolaire et universitaire.
- Les motivations : choix du corps de la fonction publique d'Etat, projection sur le service public rendu à l'utilisateur, projection sur la mobilité fonctionnelle et géographique, choix de la formation au sein de l'IRA.

S'agissant du concours interne et du 3^{ème} concours, l'épreuve orale a aussi pour objet d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats.

Le jury s'appuie, pour le concours externe, sur une fiche de renseignements remise par les candidats et décrivant leur formation, le cas échéant, leurs expériences professionnelles, les principales compétences qu'ils ont pu développer et leurs motivations pour passer le concours.

Pour le concours interne et pour le 3^{ème} concours, les candidats remettent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP), qu'ils complètent en exprimant leurs motivations.

L'importance de ces documents doit être une nouvelle fois rappelée.

Ces documents doivent permettre aux candidats de présenter au jury un premier aperçu de leurs compétences, mais aussi de leur personnalité.

Quelles que soient la qualité et la pertinence des conseils et des formations qui peuvent être donnés en la matière, il est donc vivement recommandé aux candidats de s'investir personnellement dans la rédaction et l'exposé de leurs motivations, et de soigner la rédaction, ce qui aidera le jury à orienter l'entretien pour le centrer sur l'essentiel.

3.1) Concours externe

Comme l'an dernier, le niveau des candidats externes a été jugé plutôt bon, et même très bon pour certains candidats, par le jury. Toutefois, on constate des lacunes dans la connaissance de l'organisation administrative de l'État. Seul le réseau des préfectures est identifié, sans pour autant que soit différenciées les missions d'une préfecture de département et de région.

Cela peut s'expliquer du fait que les candidats sont majoritairement issus d'un master de droit public au cours duquel ils effectuent des stages a priori systématiquement en préfecture.

Il serait particulièrement intéressant que les masters offrent la possibilité d'effectuer des stages au sein d'univers plus variés favorisant le développement d'une culture administrative et aidant le candidat à se projeter dans ses futures fonctions.

Il est par ailleurs constaté une trop faible appréhension des enjeux de la fonction publique. Les candidats ayant obtenu une bonne note à l'oral étaient en capacité de mentionner AP 2022, la loi TFE ou OTE, mais peu d'entre eux avait ces éléments en tête avec recul et précision. Il paraît pourtant essentiel, en tant que futur cadre, d'intégrer la fonction publique avec ces éléments de connaissances.

Par ailleurs, nombreux sont les candidats qui peinent à se positionner, à donner leur avis alors même qu'ils sont invités à le faire par le jury. Sans doute ont-ils retenu de leur préparation qu'il fallait rester neutre. Un candidat en capacité de donner un avis construit et cohérent démontre au travers de son argumentaire sa capacité d'analyse. Ce n'est pas le cas des candidats qui n'ont pas osé s'exprimer.

De manière générale on constate que les candidats ont une bonne connaissance des univers proposés à la sortie des IRA et sont en capacité d'identifier les diverses fonctions susceptibles d'être confiées à un attaché. Les stages effectués dans leur cursus universitaire leur ont permis de rencontrer des attachés. C'est une démarche bienvenue.

Par ailleurs, on peut noter que les candidats ont présenté leur parcours et leurs motivations de façon très structurée, lisible et dans le respect du temps imparti.

3.2) Concours interne

Le niveau des candidats du concours interne a été jugé globalement bon par les membres du jury. Concernant la présentation, la durée et le contenu ont été globalement bien maîtrisés.

De même, on n'a pu constater que très peu de cas de mauvaise gestion du stress, ce qui est assez satisfaisant.

Il faut bien sûr réitérer la recommandation de préparer autant que faire se peut et autant que nécessaire cet exercice, qui incombe aux candidats, pour le maîtriser et pouvoir lancer au mieux l'épreuve orale.

Le jury a été surpris par la méconnaissance parfois profonde de certains candidats de l'organisation de la fonction publique, des structures et institutions administratives et des perspectives de carrière à la sortie de l'IRA.

Ceci traduit surtout un défaut de préparation et un manque de curiosité professionnelle et intellectuelle, très gênants pour des fonctionnaires ou agents publics en fonction. Certains candidats donnent l'impression d'être plus attirés par la formation à l'IRA que par les postes proposés.

Des questions classiques et évidentes ne le sont pas forcément pour certains candidats, par exemple :
- les métiers auxquels conduit l'IRA, en particulier celui de gestionnaire d'EPLÉ ; les candidats (quelque fois enseignants en reconversion ou autres...) éprouvent des difficultés à en dire quelques mots. On a pu constater que bon nombre de candidats étaient intéressés par le ministère de la transition écologique et solidaire sans savoir exactement ce que l'on y faisait et avaient du mal à voir les différences entre un poste en administration centrale ou en service déconcentré...

Concernant la motivation et le projet professionnel, certains candidats ne se projettent pas dans une administration autre que celle dont ils sont issus ou évoquent des postes possibles sans s'être renseignés un minimum...

- Concernant la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, les réponses sont trop souvent courtes et convenues. Les expressions telles que "être à l'écoute, être bienveillant" reviennent trop fréquemment.

- Lorsque le jury sollicite l'avis des candidats sur certains sujets d'actualité ou sur les différentes politiques publiques, les candidats ne vont pas assez loin dans leur raisonnement. On leur demande d'exprimer une opinion, quelle qu'elle soit, et de la défendre intelligemment. Trop de candidats expriment une opinion (ou ne l'expriment pas du tout) convenue, sans s'engager, de peur de heurter le jury.

Enfin, le jury a estimé que les meilleurs candidats étaient ceux qui avaient bien appréhendé le rôle du cadre (de par l'observation de leurs propres N+1 ou N+2) et qui avaient développé une bonne hauteur de vue, tout en faisant preuve d'humilité.

3.3) 3^{ème} concours

Le niveau des candidats du 3^{ème} concours a été jugé bon, et ce malgré une grande variété de profils assez atypiques. Le jury a pu y détecter de vraies personnalités qui apporteront, on peut l'espérer, des compétences nouvelles à nos administrations. Toutefois, on peut noter que certains candidats auraient pu présenter le concours par la voie interne.

3.4) Observations générales

Conseils aux candidats :

- L'oral (d'une durée spécifique de 35 mn cette année) doit se préparer minutieusement en tenant compte des rapports de jury des années précédentes notamment. La gestion du stress est primordiale, des simulations d'entretien avant l'épreuve sont encouragées, voire recommandées. Le suivi de l'actualité est essentiel : comment accorder sa confiance à un cadre qui n'est pas au courant des dernières lois ou politiques publiques emblématiques ?

- L'investissement personnel dans la préparation se doit d'être intense, sachant que celui-ci se remarque dès les premières minutes de l'entretien avec le jury.

- Le RAEP, outre le respect des règles qui précisent son contenu, se doit de "susciter le désir" du jury. Celui-ci sera plus à même de formuler des questions sur la carrière et les motivations du candidat avec un dossier structuré et argumenté démontrant par là-même la motivation du candidat.

- La présentation du candidat : au-delà des présentations récitées, nombreuses sont malheureusement désincarnées, les candidats se tenant à l'exposé d'un parcours ou d'expériences sans en extirper des éléments de valorisation ou permettant d'argumenter leur motivation. Beaucoup s'en sont tenus avec une parfaite fidélité à la présentation figurant sur leurs fiches.

Les candidats doivent se préparer à cet exercice de présentation en gardant à l'esprit qu'il ne s'agit pas de produire une synthèse chronologique de leurs parcours mais davantage l'opportunité d'exprimer leur personnalité et leurs motivations pour rejoindre l'IRA.

- Se renseigner sur les postes proposés à la sortie de l'IRA via internet, les collègues ou les contacts avec les agents en poste dans les administrations visées.

- Connaître les principaux droits et devoirs d'un fonctionnaire est un minimum demandé lorsqu'on souhaite occuper un poste de catégorie A...

- Les mises en situation : il faut également anticiper les situations auxquelles le candidat pourra être confronté dans le cadre de ses futures prérogatives en qualité d'encadrant ou de traitement de situations particulières. Il doit être conscient de ces possibles situations et les "travailler" de façon à y faire face efficacement le moment venu...

- Rappeler les règles essentielles pour l'entretien telles que saluer l'ensemble du jury et les regarder pendant l'entretien, respecter les temps impartis pour la présentation de 5 mn, répondre sans détours et ne pas chercher à développer une argumentation issue de sa propre expérience sans rapport avec la question posée, rester humble et "humain"...

4) CONCLUSION

Le jury conseille vivement aux candidats de prendre en compte avec attention les recommandations du présent rapport. Un travail assidu, la persévérance et l'entraînement donnent toujours des résultats.

5) STATISTIQUES

Nombre d'inscrits et postes offerts

-	2018			2019			2020-1		
Concours	externe	interne	3ème concours	externe	interne	3ème concours	externe	interne	3ème concours
Postes offerts	41	32	9	41	32	9	40	31	9
Inscrits	1173	831	184	1185	756	287	870	682	104

Résultats de l'épreuve écrite (QCM)

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Présents écrits	518	419	65
Admissibles	104	83	17
Barre d'admissibilité	9,83	6,67	5,83
% admissibles	20,08 %	19,81 %	26,15 %
Note la plus haute	épreuve QCM : 16,17	épreuve QCM : 14,83	épreuve QCM : 11,50

Résultats de l'épreuve orale (entretien avec le jury)

	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours
Admissibles	104	83	17
Présents oral	100	82	17
Barre d'admission	13,22	10,48	10,46
% admis	40 %	37,30 %	41,18 %
Note la plus haute	18,98	18,21	18

Pour le jury,
La présidente,



Sophie GALEY-LERUSTE